

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Vendémiaire, an IX.



ESPAGNE.

De Madrid, 15 septembre (18 fructidor).

On se rappelle l'enlèvement de deux frégates sous pavillon espagnol, fait dans les premiers jours de septembre par deux vaisseaux et une frégate anglaise qui forcèrent, le pistolet au poing, le capitaine d'une galiote suédoise de se prêter à leur manœuvre. (Nous avons rendu compte de cet événement dans notre feuille du 2^e j. c.) Le roi, sur le compte qui lui en a été rendu, a ordonné de destituer de ses fonctions le capitaine-général de la Catalogne, don Domingo Isquierdo, pour cause de négligence dans ses devoirs, et de mettre aux arrêts tous les autres chefs militaires qui seront traduits devant un conseil de guerre, afin d'examiner sévèrement la conduite que chacun d'eux a tenue dans cette circonstance.

DANEMARK.

De Copenhague, le 15 septembre (26 fructidor).

Le prince Royal a donné avant-hier une fête brillante au corps d'artillerie de la garde bourgeoise de cette ville, & témoigné à cette occasion combien le roi son père a été satisfait du zèle & du patriotisme qu'a fait éclater la bourgeoisie de Copenhague à l'occasion des derniers événements.

Plusieurs régimens qui avoient été envoyés à Elsenour, sont de retour ici depuis hier.

Le consul danois à Malaga mande, en date du 2 août, que la peste a redoublé ses ravages à Tenau & à Tanger, au point qu'il y meurt journellement 80 à 100 personnes.

AUTRICHE.

De Vienne, le 12 septembre (25 fructidor).

Le grand duc de Toscane est chargé de la direction des affaires pendant l'absence de sa majesté. Dans des circonstances extraordinaires & épineuses, il prendra les conseils des ministres & agira ensuite. Si l'affaire peut être différée, il en fera un rapport à sa majesté, & attendra sa décision.

L'empereur, avant de se rendre à l'armée, ordonna à l'archiduc palatin & au chancelier de Hongrie, comte de Pally, de faire expédier sur-le-champ des circulaires aux différens comitats, pour effectuer sans délai une levée extraordinaire dans ce royaume. Chaque comitat (il y en a 52) doit fournir 1000 hommes, qui serviront hors des frontières de la Hongrie, moyennant certains avantages qui leur sont accordés, entre autres la remise de quelques impôts.

Notre papier continue à tomber.

PRUSSE.

De Berlin, le 15 septembre (26 fructidor).

On attend ici le frère cadet du premier consul de France, Louis Bonaparte.

M. de Wöllner, ci-avant ministre des affaires ecclésiastiques, est mort le 10 de ce mois à sa terre de Rietz, dans le voisinage de Breslau.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 18 septembre (1^{er} jour complémentaire).

Le gouvernement actuel de la France n'a pas besoin de fournir de nouvelles preuves qu'il a franchement renoncé aux principes révolutionnaires, qui tendoient à bouleverser tous les pays de l'Europe, & à leur imposer des formes banales de constitution, qui ne convenoient d'ordinairement, ni aux relations politiques des états, ni aux habitudes des peuples. Certes, si l'on avoit voulu révolutionner les pays de l'Allemagne, que les victoires de Moreau lui ont soumis, la Franconie, le Wurtemberg, la Souabe & la Bavière le seroient déjà; mais cela n'entroit pas dans la politique du gouvernement, puisque ces pays restent administrés suivant les principes de leurs gouvernemens respectifs. Cette vérité frappe en Allemagne tous les esprits raisonnables.

La Bavière est le pays où les éléments de la révolution sont le mieux disposés pour un changement politique, & le plus prêt de produire une explosion. Les Bavares détestent les Autrichiens, leurs ennemis naturels; la conduite politique de l'électeur, qui, après avoir livré à la solde de l'Angleterre les troupes bavares, pour augmenter les forces de l'empereur, reste encore dévoué à la coalition, ne peut donc qu'indigner tous les habitans & les exciter à secouer un joug honteux. L'aspect de la Bavière rappelle à l'observateur l'époque de la France en 1788. Les états de la Bavière, comme toutes les classes de la nation, demandent à grands cris un ordre de choses qui puisse les garantir de l'ambition de la maison d'Autriche.

On assure que l'électeur reconnoît lui-même la perfidie du comte de Montgelas, mais il n'a pas assez de caractère pour s'en débarrasser: on dit même qu'il ne lui a confié le ministère des finances, après la mort de M. Hompesch, que pour trouver le prétexte de lui ôter celui des relations extérieures.

D'Augsbourg, le 19 septembre (2^e jour complémentaire).

Le cercle de Souabe vient d'être frappé d'une contribution de 20 capotes & 9 mille sacs. Quelques jours auparavant, il avoit été mis une réquisition de 2 mille chevaux, 20 mille quintaux de foin, de paille, &c. Le duché de Wurtemberg n'est point compris dans ces charges.

L'empereur a accordé à chaque officier de son armée d'Allemagne une gratification d'un mois de solde, & à chaque bas-officier & soldat trois jours de leur paie. Il a fait mettre à l'ordre général de l'armée, « que toute action contraire au service, toute négligence dans les devoirs, depuis les premiers grades jusqu'au dernier, seront punies

avec autant de rigueur que sa S. M. trouvera de satisfaction à récompenser en présence de l'armée toute action digne de récompense ; & que s'il se trouvoient dans l'armée des individus, de quelque rang qu'il fût, qui se crût hors d'état de remplir les ordres de sa majesté, il vaudroit mieux qu'un tel individu s'éloignât de l'armée, pour dispenser S. M. de la triste nécessité d'ordonner une punition ».

On assure que le général comte de Kollowrath aura le commandement de l'armée de réserve qui se forme dans les provinces d'Autriche, de Styrie, &c.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 21 septembre (4 complémentaire).

Les troubles qui, dans leur principe, avoient été si heureusement réprimés, lundi 15, par la sagesse & la fermeté du lord-maire, n'étoient pas cependant entièrement apaisés. Les séditieux traversèrent les ponts, & se portèrent sur le comté de Surrey. La première maison qu'ils y attaquèrent fut celle de M. Rusby, sur la route de Black-Friars. Ce M. Rusby, quelque tems auparavant, avoit été convaincu à la cour du banc du roi, de monopole sur les bleds. Ils entrèrent dans sa maison, & en brisèrent les fenêtres & tous les meubles. Cet attentat causa une si grande allarme, qu'on en donna avis aussitôt au bureau de la guerre. Quelque tems après, un détachement des gardes dissipa les mutins.

Le 16, les séditieux se rassemblèrent encore au Bishops-gate-street, & furent également dispersés. Quinze personnes ont été arrêtées & traduites devant le lord-maire, comme prévenues d'avoir excité la sédition.

Le 20, on publia la proclamation suivante :

« George roi, nous ayant été représenté que des émeutes avoient lieu en diverses parties de notre royaume, relativement à la cherté des subsistances ; que dans quelques endroits, le bled & d'autres objets de consommation avoient été enlevés de force à leurs propriétaires, & que dans d'autres lieux les prix de ces articles avoient été réduits par l'effet des menaces & de la terreur ; nous avons pris ces différens rapports dans notre plus sérieuse considération. Profondément affectés des conséquences funestes qui résulteroient nécessairement pour la tranquillité de notre royaume, & pour la vie & les propriétés de nos bien aimés sujets, si ces émeutes n'étoient pas réprimées efficacement ; considérant en même tems que le haut prix actuel du bled & des autres provisions dont on se plaint également de la cherté, au lieu de diminuer, augmenteroit nécessairement par la durée de ces troubles ; convaincus que le seul moyen d'opérer une réduction permanente dans le prix des comestibles & l'approvisionnement régulier des marchés, d'où dépend la subsistance de toute les classes de nos bien aimés sujets, est d'assurer la plus ample sécurité à tous les fermiers & autres marchands ayant licence de vendre du bled, &c.

« Nous, d'après l'avis de notre conseil privé, avons jugé convenable d'émettre notre présente proclamation royale, pour faire connoître notre ferme résolution, d'employer efficacement notre autorité royale, à l'effet de réprimer & punir toute entreprise tendante à empêcher l'approvisionnement régulier des marchés ; à interrompre ou troubler la vente des provisions y exposées, soit par des actes de violence, soit en intimidant ou en injuriant & molestant les vendeurs de bled, &c. dans leurs personnes ou leurs propriétés ; & pour enjoindre expressément à tous les lieutenans de nos comtés, à tous nos juges de paix, shériffs

& sous-shériffs, & à tous nos autres officiers civils compétens de prendre les mesures les plus propres à réprimer efficacement tous les troubles & émeutes, & pour cet effet de remettre en vigueur un acte du parlement, passé dans la première année du règne de feu notre royal aïeul de glorieuse mémoire, le roi George 1^{er}. & portant pour titre : *Acte pour prévenir & empêcher les troubles & les émeutes populaires, & pour la prompte & efficace punition des coupables* ; de faire usage de toutes les autres loix & statuts promulgués contre les rassemblemens illégaux, & d'employer tous leurs efforts pour découvrir, appréhender & traduire en justice les individus qui pourroient prendre part à ces dangereuses pratiques ; & pour que lesdits lieutenans de nos comtés, les juges de paix, & tous nos autres officiers civils à qui il appartient, puissent agir efficacement, nous faisons exprès commandemens à tous nos officiers civils & militaires, ainsi qu'à tous nos bien-aimés sujets, de les aider & assister dans l'exécution de nosdits ordres, en arrêtant & saisissant tout individu dans le cas de la présente proclamation. Nous commandons en outre, que ces individus soient poursuivis conformément à la loi, étant résolus d'éteindre les troubles par la punition de leurs auteurs.

« Lesdits lieutenans de nos comtés, juges de paix, & autres magistrats ci-dessus désignés, transmettront, de tems à autre, à un de nos principaux secrétaires d'état, un compte exact des suites qu'ils auront données à notre présente proclamation royale.

« Donné en notre cour à Weymouth, ce 18^e jour de septembre, & dans la quarantième année de notre règne ».

GOD SALVE THE KING.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 24 septembre, (2 vendémiaire).

La deuxième chambre ne s'empresse pas, comme on l'auroit cru, de terminer le nouveau système de finances. On a lieu de croire qu'elle rejettera ce plan, sauf quelques modifications qu'y pourra faire la première chambre.

Le directoire est occupé dans ce moment à rédiger un plan pour amortir la dette nationale, qui peut se monter à près d'un milliard de florins.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Rennes, le 5^e jour complémentaire.

Quelques ex-chouans se sont montrés dans plusieurs cantons ; mais ils ne veulent, disent-ils, qu'avoir l'air de gagner l'argent des Anglais. D'ailleurs les habitans des campagnes sentent le prix de la paix intérieure, & ne regrettent plus à-présent que le son de leurs cloches.

De Tours, le 3 vendémiaire.

Le premier de ce mois, à six heures du soir, six hommes armés entrèrent dans la maison du citoyen Clément-de-Ris, membre du sénat conservateur, située à Beauvais-sur-Cher, où sa femme & lui étoient malades. Après avoir pillé argent, argenterie & bijoux, les brigands firent monter le citoyen Clément-de-Ris dans une voiture, dont ils avoient eu la précaution de se faire suivre, & l'emmenèrent. On a fait les plus grandes recherches pour le retrouver, & le 2 on n'en avoit encore aucune nouvelle.

Son fils étoit à la fête qui se célébroit, le 1^{er}, à Tours, où on est venu lui apprendre le malheur arrivé à son père.

De PARIS, le 6 vendémiaire.

Le premier consul a nommé le citoyen Durand commissaire du gouvernement auprès du conseil des prises, en remplacement du citoyen Portalis, nommé conseiller d'état.

— Le ministre de la guerre prévient les citoyens nommés à des conseils d'administration d'hôpitaux militaires, 1°. que le règlement qui fixe leurs attributions est envoyé dans chaque hôpital; 2°. que ceux qui ne seroient pas rendus à leur poste le 1^{er}. brumaire an 9, seroient regardés comme démissionnaires & remplacés.

— Le ministre de l'intérieur ayant appris le danger qu'avoit couru Garnerin dans sa dernière ascension. lui écrit la lettre suivante :

« Vous avez donné, citoyen, une grande preuve de courage le premier vendémiaire; je vous en félicite; & pour vous en témoigner ma satisfaction, je vous fais remettre de la manufacture de Versailles un fusil de chasse, sur lequel je fais graver votre nom ».

Je vous salue,

L. BONAPARTE.

Réponse du citoyen Garnerin.

« Citoyen ministre, c'est tout pénétré de la plus vive reconnaissance, que j'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir le fusil précieux que vous avez eu la bonté de me faire remettre par le citoyen Duquesnoy; il n'étoit pas possible de choisir d'organes plus aimable & de plus de mérite. La valeur de ce chef-d'œuvre est infinie à mes yeux, étant un gage de votre estime.

Salut & respect,

GARNERIN.

— On a placé deux médailles dans le tombeau de Turenne: l'une, frappée par sa famille peu après sa mort, représente d'un côté le buste du héros, & pour légende son nom. Sur le revers est un chêne dont les branches sont chargées de couronnes de lauriers & de couronnes murales; il est frappé de la foudre; pour légende: *Non mille laurientur*. La seconde médaille, gravée par le citoyen Auguste, représente d'un côté l'effigie de Turenne; pour légende: *Honneurs rendus à Turenne par le gouvernement*; pour exergue: *Sa gloire appartient au peuple français*. Au revers en lit: « Translation du corps de Turenne » au temple de Mars, par les ordres du premier consul » Bonaparte, le 5^e jour complémentaire an 8.

LUCIEN BONAPARTE, ministre de l'intérieur.

— On assure que les envoyés des départemens, avant de retourner dans leurs foyers, se proposent de donner une grande fête aux premières autorités de la république. Cet échange de bons procédés cimenté l'alliance entre les bons esprits.

— Il vient de paraître un ouvrage royaliste, sous le titre de *Code de Législation française*, qui, dans sa forme comme dans le fonds des idées, ne ressemble en rien aux ouvrages publiés jusqu'ici en faveur de la royauté. L'auteur soumet son livre au premier consul, & signe son nom de si bonne foi, qu'il faudroit être moins innocent que lui, pour lui supposer des intentions coupables.

— Les ravisseurs du citoyen Clément-de-Ris ont déclaré qu'ils le garderoient en otage, & qu'ils en useroient avec lui comme on agiroit envers un individu qu'ils se réservoient de nommer. Le sénat s'est assemblé extraordinairement ce matin.

— Le général Moreau a refusé de souscrire à la requête des envoyés du cercle de Souabe, qui demandoient à être déchargés du troisième tiers de la contribution de 6 millions.

— On a fait ce rapprochement entre les deux équinoxes. Ce fut à l'équinoxe du printemps que le premier consul alla conquérir la paix en Italie; c'est à l'équinoxe d'automne que l'empereur est venu aux avant-postes de son armée signer une prolongation d'armistice. Un livre curieux à faire seroit celui des rapprochemens entre les événemens, les hommes & les choses depuis 1789.

— On écrit de Calais qu'un parlementaire anglais y a laissé, le 1^{er}. vendémiaire, deux dépêches, l'une pour le ministre des relations extérieures, l'autre pour celui de la marine: toutes les deux ont été aussi-tôt expédiées à Paris par un courrier extraordinaire.

— Nous reçûmes hier soir, par la voie de la Haye, la nouvelle suivante, dont il est inutile de faire valoir l'importance:

« Le 19 septembre, un courrier de Pétersbourg a apporté à Hambourg un ukase de l'empereur de Russie, par lequel sa majesté a résolu de mettre un embargo non-seulement sur tous les navires britanniques qui se trouvent dans ses ports, mais encore sur toutes les propriétés appartenantes à des sujets de l'Angleterre dans toute l'étendue de son empire. Cet embargo existera jusqu'au moment où la question qui a donné lieu à la dernière expédition des Anglais pour le Sund, sera décidée par la fixation des droits des puissances neutres ».

— L'ambassadeur de la Porte, en Angleterre, a déclaré que son rappel n'avoit d'autre cause que sa nomination au ministère des affaires étrangères. Cependant, comme il n'a laissé à sa place qu'un simple agent grec à Londres, on a supposé que les relations d'amitié entre les deux cours avoient souffert quelque refroidissement.

— Ceux qui prétendent que la cour de Russie se rapproche de celle de Vienne, ignorent sans doute une anecdote qui se répand, mais dont nous ne garantissons point l'authenticité. On assure donc que Paul I^{er}. est si mécontent de l'empereur d'Allemagne, qu'il lui a envoyé redemander sa fille mariée; il y a près d'un an à l'archiduc palatin.

VARIÉTÉS.

Nous avons promis de donner un extrait du discours que le ministre de l'intérieur prononça au temple de Mars, le 1^{er}. vendémiaire an 9, & nous tenons parole.

L'orateur commence par regretter que le 14 juillet 89 & le 21 septembre 92 ne soient pas confondus, pour effacer de notre histoire des époques fâcheuses qui rappellent les Vêpres Siciliennes & la Saint-Barthélemy. . . . Vœu d'un bon cœur, mais qui ne change point la nature des choses, & ne peut empêcher que ce qui est fait ne soit fait.

« C'est ainsi, continue-t-il, que les biens & les maux s'enchaînent dans la vie. La nature ne nous donne pas ses faveurs; presque toujours elle nous les vend ». Elle nous a vendu bien eher celles dont nous jouissons.

« Mais il n'est plus temps aujourd'hui, que la république prospère, de lui reprocher les malheurs qui envelopperont son berceau ». Et cela est parfaitement juste.

Ici est placé le tableau des hauts faits de la république dans son enfance: Huit ans de notre ère ont rempli nos

annales de plus de victoires & de prodiges que 800 ans du regne des rois. Ce caractère gigantesque & prodigieux n'appartient qu'à notre révolution ; les maux qui nous ont affligés appartiennent à toutes.

« Mais si les premiers jours de la république, marqués du sceau de la grandeur, ont frappé l'univers d'admiration, combien ce sentiment n'a-t-il pas dû s'accroître depuis le 18 brumaire, où la sagesse triompha du délire & devint la modératrice de la force ?

« Le 18 brumaire a lui ! les divisions ont disparu ; tout ce qui est factieux se cache, tout ce qui est Français se montre ; tout ce qui ne veut que l'intérêt d'un parti est écarté ou contenu ; tout ce qui aime la gloire de la patrie est accueilli & protégé. L'ordre est rétabli dans l'intérieur ; la liberté des cultes n'est plus un vain mot ; & la Victoire, un moment infidèle, est ramené par le Génie aux pieds de la Liberté ».

Les nombreux applaudissemens qui interrompirent ici l'orateur, lui prouvent l'accord qui regnoit entre ses auditeurs & lui ; il continue :

« Eh ! oui, sans doute, les enfans de la liberté sont douloureux & terribles ; mais ses productions, grandes comme elle, méritent l'admiration de tous les âges : heureux les peuples qui peuvent en jouir ! heureux la génération qui voit finir par la république la révolution qu'elle a commencée sous la monarchie !... »

« Français, qu'il ne reste donc plus la moindre trace des ressentimens passés. Votre attitude, depuis dix mois, fait taire les calomnies de vos ennemis, & réduit leurs projets de discorde à des bruits vains & ridicules, qui, changeant de formes tous les jours, attestent tous les jours leur impuissance. Vous les avez habitués à trembler devant vos armes ; ils craignent encore plus cette modération nationale qui seule affermit les tropéées. Les vainqueurs ont tout fait pour obtenir la paix des vaincus ».

Le principal mérite de ce discours, à nos yeux, est dans sa grande simplicité. Il n'y a point de ces phrases sonores & banales qui remplissoient jadis la bouche des directeurs & les pages mercénaires des journalistes. Ceux-ci étoient obligés de remplacer la justesse des idées par l'emphase des expressions ; ici tout est vérité tout est justice. Tout est d'accord entre le style & les pensées, entre les pensées & les choses ; & l'orateur a dû se féliciter, comme Michel-Ange, d'avoir été si bon peintre des sentimens, des vœux & des souvenirs de la nation.

LITTÉRATURE.

Le Seau enlevé, poème, suivi de poésies diverses, nouvelles édition, corrigée. Chez P. Didot l'aîné.

L'auteur anonyme de cette traduction & de ce recueil mérite de justes éloges pour la grace & la facilité qui regne dans ses poésies. Mais on peut avec raison, puisqu'il montre tant d'imagination & de verve, lui reprocher de traduire, quand il pourroit aspirer, avec un peu de travail, à l'honneur d'être traduit.

Quoiqu'il ait développé un talent agréable & varié dans

cette imitation, il n'a pu vaincre entièrement les difficultés du sujet qui étoit mal choisi. Le poème de Tossoni est dénué d'intérêt & de vraisemblance ; ses personnages, plus burlesques que comiques, manquent presque toujours de goût dans leur gaieté ; & malgré le soin que le traducteur a pris de retrancher beaucoup de longueurs & de substituer très-souvent la grace de son esprit à la bouffonnerie de l'original, on regrettera toujours qu'il ait appliqué son élégante broderie sur une étoffe qui en valoit si peu la peine. Nous nous contenterons de citer quelques vers qui pourront donner une idée des différens genres que sait prendre le poète français.

Ici, par-tout, dans une humble chaumière,

L'Amour est bien, dès que Vénus est là.

Dieu fit la fille & l'homme fit la femme.

Nous n'avons pas la plus mauvais part.

La guerre enfin, dit-on, mène à la paix ;

Mais convenez que la route est affreuse.

Ce n'est pas tout d'être républicains ;

Soyez heureux, si vous pouvez, & libres.

Les quatre vers suivans, d'un genre bien différent, prouvent que l'auteur sait prendre tous les tons ; il dit en parlant de Dieu :

Je plains celui qui m'ignore ta loi.

Le monde entier réfléchit ton image ;

Et ma raison, pour aller jusqu'à toi,

S'élève aux cieux sans t'ouïr un nuage.

Il y auroit beaucoup de strophes entières très-agréables à citer. On s'en convaincra en lisant ce poème ; et après avoir vu les pièces fugitives qui le suivent, on pourra prédire à l'auteur qu'il est destiné à être compté parmi nos poètes les plus aimables, s'il se défie de sa facilité et si ses occupations, qui l'éloignent des muses, lui laissent le temps de mettre autant de correction dans ses écrits qu'il y répand d'esprit et de grace.

Bourse du 6 vendémiaire.

Rente provisoire, 21 fr. 75 c. — Tiers consol., 34 fr. 75 c.
— Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 60 c. — Bons d'arrérage, 84 fr. 50 c. —
— Bons pour l'an 8, 90 fr. 80 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c.
— Coupures, 68 fr. 00 cent.

Les Crimes de l'Amour, nouvelles héroïques & tragiques ; par D. A. Sade, auteur d'Alme & Valcourt ; 4 vol. in-12. ornés de gravures. A Paris, chez Mossé, rue Helvétius, & chez les marchands de nouveautés.

Dictionnaire de Législation. ou Table alphabétique des loix, depuis 1789, jus qu'à l'an 6 inclusivement ; tomes 5 & 4, contenant les lettres D. E. G. H. I. K. 2 vol. in-8°. Prix, 5 fr. chaque volume, & 4 fr. franc de port. A Paris, chez Beaudouin, imprimeur du corps législatif & du tribunal, place du Carousel.

Discours prononcé à la distribution des prix du prytanée français, par le citoyen Luce Lancelval, professeur de littérature. A Paris, chez Bertrand Quinquet, imprimeur du prytanée français, rue Saint-Germain Laxois, n°. 55.